SE DÉPLACER À VÉLO: RAPPEL DES RÈGLES



CONFORMEZ-VOUS AUX FEUX ET À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE



RESPECTEZ LES AUTRES USAGERS DE LA ROUTE



INDIQUEZ CLAIREMENT VOS CHANGEMENTS DE DIRECTION ET ADAPTEZ VOTRE VITESSE



POUR VOTRE SÉCURITÉ:

- Votre vélo doit être en parfait état, avec des freins et un éclairage adapté,
- Le port du casque est recommandé,
- Le casque est obligatoire pour les vélos électriques «rapides» > de 25 km/h

